

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

Matière : FINANCES
LOCALES

Sous matière :
SUBVENTIONS

**OBJET : VOTE
DES
SUBVENTIONS
2023
ALLOUEES AUX
ASSOCIATIONS
SPORT,
CULTURE, A
CARACTERE
SOCIAL OU
CARITATIF,
PATRIOTIQUES,
ECONOMIQUES,
SCOLAIRES ET
DEVELOP-
PEMENT
DURABLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE DU
: 05 AVRIL 2023

AFFICHAGE EN DATE
DU :05 AVRIL 2023

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU 20 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-95
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Gérard MONDRAGON

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

- François DEMANGEOT Donne procuration à Jean-François VERONIN-MASSET,
- Evelyne GUILHEM Donne procuration à Hélène GIRAL,
- Philippe GUIRAUD Donne procuration à Philippe GREFFIER,
- Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Michel RATABOUIL,
- Delphine SANTINI Donne procuration à Jacqueline RATABOUIL,
- Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,
- Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON,
- Martine LACOMBE Donne procuration à Thierry ROSSICH,

Absents :

Régine SURRE, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Adrien ROUZAUD,

Secrétaire : Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, la liste du montant des subventions accordées aux différentes associations est annexée aux documents budgétaires et qu'il convient de l'approuver.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget 2023 de la ville, le montant des subventions allouées aux associations patriotiques, aux associations

économiques, aux associations sportives, aux associations culturelles, aux associations sociales et caritatives, aux écoles, aux collèges et lycées ainsi que du domaine du développement durable.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer comme indiqué sur la liste annexée aux documents budgétaires le montant des subventions accordées au titre de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE et AUTORISE le versement du montant des subventions accordées au titre de l'exercice en cours ;

PRECISE que :

- Les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », sur la nature 65748 « autres personnes de droit privé ».
- Les subventions seront versées suivant un échéancier mensuel établi en fonction de la trésorerie de la commune de Castelnaudary.
- Les subventions allouées seront versées après présentation par l'association concernée des pièces justificatives à fournir à la Commune et ayant obtenu l'aval du service gestionnaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Les conseillers municipaux, membres d'associations, n'ont pas pris part au vote pour l'association dont ils sont membres :

M. GREFFIER Philippe n'a pas pris part au vote pour la subvention Triathlon,

Mme GUILHEM Evelyne n'a pas pris part au vote pour les subventions La recyclotopie et Les Chats paix belle,

M. GRIMAUD Bernard n'a pas pris part au vote pour la subvention les Sans-souci,

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole n'a pas pris part au vote pour la subvention Comité de jumelage,

M. GUIRAUD Philippe n'a pas pris part au vote pour les subventions Confrérie du Cassoulet et Rotary Club,

M. ZAMAI Giovanni n'a pas pris part au vote pour les subventions AFDI et Les Crozes loisirs,

M. BARBAUD Pierre n'a pas pris part au vote pour les subventions AALE, Amis de Castelnaudary, ANMONM, SMLH Castelnaudary et Le Souvenir Français,

Mme BOURREL Marie-Claude n'a pas pris part au vote pour la subvention Aude à la Poésie,

M. BOUILLEUX Denis n'a pas pris part au vote pour la subvention La recyclotopie,

Mme ESCAFRE Elisabeth n'a pas pris part au vote pour les subventions CLES et Lions Club,

Mme CHABERT Sabine n'a pas pris part au vote pour les subventions Les Chats paix belle, Los Croquignous et le LAC,

M. ASENSIO-VERGNES Nicolas n'a pas pris part au vote pour la subvention CSF,

Mme SANTINI Delphine n'a pas pris part au vote pour la subvention OCC,

Les conseillers municipaux, membres du bureau ou ayant un lien personnel avec un membre du bureau d'associations dont ils sont membres, sont sortis de la salle au moment du vote pour l'association concernée :

M. GREFFIER Philippe est sorti de la salle pour l'association OCC,

Mme GIRAL Hélène est sortie de la salle pour les associations ANMONM et ROC,

Mme GUILHEM Evelyne est sortie de la salle pour l'association AFDI,

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole est sortie de la salle pour les associations Coordination des associations sportives et Los Croquignous,

Mme BATIGNE Brigitte est sortie de la salle pour les associations Les Crozes loisirs, AVA et Les Chats paix belle,

M. ZAMAI Giovanni est sorti de la salle pour l'association AVA,

*M. BARBAUD Pierre est sorti de la salle pour les associations CLES et Chœurs du Lauragais,
Mme ESCAFRE Elisabeth est sortie de la salle pour l'association le Jardin des vents,
Mme CHABERT Sabine est sortie de la salle pour l'association Comité d'organisation de la Fête du Cassoulet,
M. RATABOUIL Michel ne prend pas part au vote pour la subvention CLES,
Mme SANTINI Delphine est sortie de la salle pour l'association le Club des Chefs d'entreprises,
Mme GAIANI Audrey est sortie de la salle pour l'association le Club nautique,*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 avril 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le **20 AVR. 2023**
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le : **19 AVR. 2023**
Par publication le : **20 AVR. 2023**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas MAYRAL



Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le **20 AVR. 2023**

ID : 011-211100763-20230413-DB202395-DE

